

## **La création passive chez Thomas d'Aquin et ses contemporains.**

### **Contribution à l'histoire d'un débat (1241-1324)**

Aux lendemains du Concile Latran IV (1215), plusieurs théologiens s'emploient à définir l'idée de création passive, soit l'opération créatrice envisagée sous le rapport de la créature. Car distinguée de l'acte par lequel Dieu crée le monde, l'idée de création *passive sumpta* soulève plusieurs difficultés bien spécifiques : l'acte créateur « reçu » dans la créature est-il un changement du non-être à l'être, un commencement temporel ou une relation de dépendance ? Comment comprendre et relier ces trois dimensions que la foi et la tradition chrétiennes paraissent soutenir uniment ? À partir des années 1230, ces questions suscitent un vaste et complexe débat auquel de nombreux théologiens prennent part, dont Thomas d'Aquin. En retraçant l'histoire de cette controverse située à la jonction de la métaphysique et de la théologie, notre étude entend donc présenter un épisode significatif du développement des doctrines chrétiennes de la création.

Les premières parties de notre travail portent sur l'apparition des expressions « *creatio passio* », « *creatio passiva* » et leurs dérivées. On met alors au jour les origines historiques de la distinction latine entre la création active et la création passive. Sont ensuite examinées les manières dont Albert le Grand et Bonaventure définissent la création envisagée *ex parte creaturae* et dont ils conçoivent son intégration dans l'édifice de la sagesse chrétienne. Une fois replacée dans le contexte historique de son élaboration, la métaphysique de la création développée dans le Commentaire des *Sentences* de Thomas d'Aquin apparaît dans toute son originalité. On découvre en effet comment le jeune dominicain s'inscrit dans un débat qui le précède et qui lui donne de forger une vision doctrinale résolument singulière. Dans les deux décennies qui suivent sa première expression, la définition thomasienne de la création passive fait d'ailleurs l'objet de nombreuses critiques culminant dans les condamnations parisiennes de 1277. Enfin, à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et dans les premières décennies du siècle suivant, les débats sur la création passive connaissent une recrudescence ainsi que des évolutions significatives. La pensée de Thomas d'Aquin, quoiqu'encore souvent rappelée, ne fait plus l'objet d'une attention prépondérante, alors que celles de Gilles de Rome, Henri de Gand, Pierre d'Auriol ou Jean Duns Scot, occupent désormais la part belle des discussions. Nos dernières réflexions, en guise d'épilogue, retracent les caractéristiques principales de ce nouvel épisode de l'histoire du concept de création passive marqué par l'oubli progressif de la « solution thomasienne ».